

13^{ÈME} CONCOURS DE
L'AFFICHE D'OR

LES IMPACTS DU SMARTPHONE



BRIEF & RÈGLEMENT

À lire attentivement

Toute affiche ne respectant pas l'un des points de ce règlement ne pourra être retenue.
Les affiches ne respectant pas l'ensemble des points du Brief ne seront pas prises en compte.

Un concours organisé par



en partenariat avec



BRIEF DÉTAILLÉ

Ce brief a été élaboré par l'ADEME et SUP'DE COM.

Il est important de la lire attentivement et d'en respecter tous les éléments, pour que votre affiche soit recevable.

L'ANNONCEUR

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

LE CONTEXTE

En seulement 10 ans, les smartphones sont devenus des objets phares du quotidien pour 2 Français sur 3 qui ne savent plus s'en passer et chaque année est marquée par l'arrivée de modèles toujours plus à la pointe de la technologie. **Nous changeons de téléphone portable en moyenne tous les 2 ans.** Certes ce renouvellement fréquent est en partie lié à la courte durée d'usage notamment de certains smartphones qui ne sont pas conçus pour être robustes et réparables, ni compatibles et évolutifs dans le temps mais **dans 88 % des cas les Français changent leur téléphone por-**

table alors qu'il fonctionne encore ! Au-delà de l'obsolescence programmée, il existe donc une obsolescence perçue par les consommateurs, liée à des facteurs psychologiques et sociaux : attrait pour les dernières nouveautés, effet de mode... Les fabricants et les opérateurs de téléphonie mobile entretiennent cette obsolescence ressentie à coups de publicités et d'offres promotionnelles alléchantes.

LES IMPACTS LIÉS A LA SURCONSOMMATION DE SMARTPHONES

Tout au long de son cycle de vie (de l'extraction des matières premières, en passant par sa fabrication, son transport, son utilisation et sa fin de vie), **un smartphone a des impacts sur l'environnement**, auxquels s'ajoutent des **impacts sociaux et sanitaires** et la fabrication d'un smartphone (de l'extraction des minerais à l'assemblage final) est responsable d'environ trois quarts de ces impacts.

En effet, il faut mobiliser plus de 70 kg de ressources naturelles pour produire un seul smartphone et chaque appareil peut contenir jusqu'à 50 métaux différents. L'exploitation des minerais s'accompagne de **conséquences désastreuses pour l'environnement** : l'extraction minière conduit notamment à la destruction d'écosystèmes et à de multiples pollutions de l'eau, de l'air et des sols en raison des procédés chimiques utilisés. En Chine par exemple, l'exploitation du néodyme, utilisé dans les aimants des smartphones, génère des rejets d'eau acide et des déchets chargés en radioactivité ainsi qu'en métaux lourds. Les activités métallurgiques et électroniques sont

«DANS 88 % DES CAS LES FRANÇAIS CHANGENT LEUR TÉLÉPHONE PORTABLE ALORS QU'IL FONCTIONNE ENCORE »

aussi très impactantes et énergivores. Et plus la taille de l'écran d'un smartphone est importante, plus les impacts environnementaux sont élevés... Et la tendance est actuellement à des écrans de grande dimension. De plus, certaines fonctions augmentent encore l'impact environnemental : la multiplicité des modes de connexion, la haute définition de l'appareil photo et de la caméra qui sont systématiquement proposés dans un smartphone.

La fabrication des smartphones pose également problème d'un point de vue social et éthique. En République Démocratique du Congo, plus de 40 000 enfants travailleraient dans les mines de cobalt et de coltan (pour faire des batteries et des condensateurs). Fragilisée par des conflits armés au début des années 2000, la région du Kivu reste instable et le trafic de coltan y est encore très présent, car très lucratif pour les groupes armés. Bien que certains fabricants (notamment américains depuis la loi Dodd-Franck de 2014) se soient engagés à ne pas s'approvisionner auprès de mines participant au financement de groupes armés, les conditions d'approvisionnement sont encore opaques. Au Chili, en Argentine, en Bolivie : la production du lithium (dans les batteries) nécessite beaucoup d'eau et provoque des conflits d'usages graves avec les populations locales. L'étain, le tantale, le tungstène et l'or, appelés les « minerais de sang » alimentent l'instabilité dans les zones où ils sont exploités : République Démocratique du Congo, région des Grands Lacs Africains, Amérique Centrale, Birmanie.

En savoir plus : [Les impacts du smartphone.](#)

MESSAGE À PROMOUVOIR

L'affiche aura pour objectif d'interpeller le grand public sur les impacts (environnementaux, sociaux et éthiques) liés à la surconsommation de smartphones.

OUTIL À DÉVELOPPER

Une affiche **format A3 (420*297mm)**, taille maximum du fichier 15Mo.

CONTRAINTES

L'affiche doit être envoyée au format L29.7cm/ H42cm en PDF Haute Définition (images 300 DPI - non pixellisées).

L'affiche devra comporter les éléments suivants :

- **Un élément visuel : création, visuel libre de droit ou dont les droits auront été achetés**
- **Un slogan**

Les couleurs, typographies, parti-pris visuels, construction de l'affiche... sont laissés à l'appréciation des participants.

Si votre création est retenue, vous pouvez être amené à nous fournir le fichier source ainsi que les éventuels fichiers associés afin que l'ADEME puisse le cas échéant y apporter des modifications.

COMMENT PARTICIPER ?

1 - INSCRIPTION & ENVOI DE VOTRE CRÉATION

Ce concours est **gratuit** et **ouvert à tout public**.

L'envoi des créations est ouvert jusqu'au 2 mai 2018 via le formulaire disponible sur www.ecoles-supdecom.com.

Si vous avez des questions concernant ce brief, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail : affiche-or@ecoles-supdecom.com

2 - PRÉ-SÉLECTION

Les affiches reçues seront ensuite examinées pour vérifier qu'elles respectent bien chaque point du brief et du règlement.

L'ensemble des affiches recevables sera ensuite mis en ligne sur la page Facebook de SUP'DE COM ([Ecole de communication SUP DE COM](#)) pour être soumises à une pré-sélection de la part des internautes.

3 - JURY FINAL

Le jury final, constitué de professionnels de la communication et de représentants de l'ADEME, aura lieu la dernière semaine du mois de mai 2018.

Les 30 affiches présélectionnées via les votes Facebook y seront soumises. Si l'ADEME a un coup de coeur pour une des affiches non-présélectionnée sur Facebook, elle se réserve le droit de l'ajouter aux 30 finalistes.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Ce concours a pour objet la **production d'une affiche au profit d'une cause d'intérêt général**. L'affiche primée pourra être utilisée comme support de communication par l'annonceur sans toutefois que cela ne constitue pour l'annonceur une obligation.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Ce concours est **gratuit et ouvert à tout public**.

Les affiches sont **individuelles**. Elles ne peuvent être réalisées en groupe.

ARTICLE 3 – ENVOI DES AFFICHES

Les réalisations peuvent être envoyées à partir du 19 mars 2018 et au plus tard **le 02/05/2018 à minuit**, via le formulaire disponible sur le site www.ecoles-supdecom.com.

ARTICLE 4 – RECEVABILITÉ DES AFFICHES

- ◆ **Toute affiche reçue en dehors du délai imposé ne pourra concourir.**
- ◆ **Les affiches doivent obligatoirement respecter le brief du concours. Toute affiche ne respectant pas la totalité des éléments de ce brief sera éliminée.**
- ◆ **Les affiches ne doivent pas comporter de fautes d'orthographe.**

ARTICLE 5 – DROITS D'AUTEUR

Les participants s'engagent à **céder l'intégralité des droits de leur affiche à l'association partenaire** sans restriction de durée. L'annonceur pourra toutefois solliciter la modification de quelques éléments de la création.

Les auteurs des affiches choisies par l'association peuvent être appelés à modifier certains détails de leur création pour que celle-ci réponde au mieux à ses besoins.

ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les affiches seront d'abord soumises à une présélection : ne seront pas retenues pour la suite les affiches ne respectant pas chaque point de ce brief ou du règlement.

Elles seront ensuite soumises à un **vote sur Facebook du 14 au 28 mai 2018**.

Les 30 affiches les plus populaires suite aux votes Facebook seront désignées finalistes et soumises au jury final. Si la l'ADEME a un coup de coeur pour une des affiches n'étant pas pré-sélectionnée sur Facebook, elle se réserve le droit de l'ajouter aux 30 finalistes.

Le jury final désignera les 3 affiches gagnantes, soit une affiche d'or, d'argent et de bronze.

ARTICLE 7 – REMISE DES PRIX

Les 3 affiches gagnantes seront récompensées : les gagnants remporteront chacun un prix.

L'affiche d'Or remportera une carte cadeau de 500€, l'Affiche d'Argent une carte de 300€ et l'Affiche de Bronze une carte de 200€.